



Fait à Clouange,
Le 27 mars 2026

LLTIR – Saison 2025/2026 - Formation CAC – Session #3 – Candidats certifiés

À la suite de la réunion du jury plénier, voici la déclaration des résultats pour cette session de formation du certificat de compétences : Capacité à Accueillir et à Conseiller (CAC) réalisée le 28 février 2026 dans les infrastructures de l'Association de Tir du Point Noir de Thionville.

Le jury plénier était composé de :

- NICOLAS Kateline, en qualité de formatrice de l'ETR¹ et RFL² ;
- MULLER Philippe, en qualité de formateur de l'ETR ;
- SOPPELSA Adrien, en qualité de formateur de l'ETR ;

A l'aide des différents documents d'évaluations mis à sa disposition, le jury plénier a pu statuer sur la validation de l'obtention du Certificat de compétences : CAC.

Les stagiaires de la formation pourront retrouver en page 2 la liste des candidats, certifiés ou non, à l'issue de cette journée de formation.

En annexe 1, ils pourront retrouver le détail de leurs notes et de leurs appréciations.

Dans l'attente de la réception de leur certificat, ce document équivaldra d'attestation de réussite.

NICOLAS Kateline
Responsable Formation Ligue (RFL)
Ligue Régionale de Tir de Lorraine

¹ ETR : Équipe Technique Régionale

² RFL : Responsable Formation Ligue

Liste des candidats certifiés

N° CLUB	CLUB	NOM	Prénom	RÉSULTATS
1257019	CLUB DE TIR DE MONTIGNY	DO REGO	Jean	ADMIS
1257320	SOCIETE DE TIR PETITE ROSSELLE	DRUI	Sébastien	ADMIS
1257210	STE D'ESCRIME & DE TIR DE BITCHE	EROL	Abdul-Baki	ADMIS
1257210	STE D'ESCRIME & DE TIR DE BITCHE	EUSTACHE	Stéphanie	ADMISE
1257019	CLUB DE TIR DE MONTIGNY	FELDTRAUER	Jonathan	ADMIS
1257514	UNION SPORTIVE LE ROCHER TIR	FORTUNA	Christophe	ADMIS
1257100	SOCIETE DE TIR DE NITTING	FOUCART	Laura	ADMISE
1257011	JEFF COOPER 45	HESTROFFER	Jérémy	ADMIS
1257024	CSA DE LA GARNISON DE METZ	LALLEMENT	Paul	ADMIS
1257100	SOCIETE DE TIR DE NITTING	LENTES	Thomas	ADMIS
1257320	SOCIETE DE TIR PETITE ROSSELLE	MARIN	Kévin	ADMIS
1257020	ENTENTE SPORTIVE D'HAGONDANGE	TARANTINO	Jean	ADMIS*

* Admis au QCM de connaissance le 28 février 2026 et au rattrapage de la mise en situation pédagogique le 25 mars 2026